

Automne 2015

Dernières nouvelles

Votre bulletin de l'intégration communautaire

Dans le présent numéro :

- ◆ Un avenir plus grand que le passé
- ◆ Message de la présidente
- ◆ Politique d'exemption salariales
- ◆ L'ANBIC a été un « bateau de sauvetage » pour la famille Dixon
- ◆ Les droits des enfants en garderie
- ◆ Questions relatives au personnel
- ◆ Rencontrez le promoteur de changement de l'ANBIC, Jeff White
- ◆ Prêts, disponibles et capables : accroître l'emploi pour les personnes ayant un handicap intellectuel
- ◆ Base de données des travailleurs de soutien de l'ANBIC
- ◆ Appel de candidatures pour les prix de l'inclusion scolaire
- ◆ Société ChangeMaker de l'ANBIC

Un avenir plus grand que le passé

L'ANBIC a tenu sa 58^e assemblée générale annuelle

Le 25 septembre, les familles, les membres du conseil et du personnel de l'ANBIC et les citoyens se sont rassemblés dans la belle région de Miramichi pour la 58^e assemblée générale annuelle (AGA) de l'organisme.

Cette année, l'AGA avait pour thème « Des voix fortes pour l'inclusion ». La présidente de l'ANBIC Dianne Cormier Northrup estime que tout le monde a un rôle à jouer pour ce qui est de « parler haut et fort pour l'inclusion de tous ».

« Il est essentiel que nous continuons de faire connaître le travail de l'ANBIC aux communautés afin que chaque personne et chaque famille reçoive un soutien et mène une bonne vie. L'inclusion et la participation à part entière de tous devraient être reconnus comme étant le fondement de communautés solides et une chose à laquelle nous nous attendons de nos éducateurs, employeurs, groupes et organismes communautaires », a-t-elle dit dans son rapport annuel.

« De savoir que tant de gens soutiennent les positions que nous défendons nous donne le courage comme parents, personnes socialement autonomes et citoyens de parler haut et fort pour nous-mêmes, nos proches et nos communautés. »

Avant l'AGA, la directrice des programmes de l'ANBIC a rencontré les membres du conseil et communiqué les principaux aspects du rôle de chaque programme dans l'établissement d'un Nouveau-Brunswick inclusif. Par la suite, l'ANBIC a tenu une « heure d'information » pour le conseil et les citoyens.



Parent, auteur et blogueur, Michael George était conférencier d'honneur à la 58^e AGA de l'ANBIC.

Suite à la page 3...

Comité de rédaction

Rédaction :

Christy McLean

Directrice des communications

Danny Soucy

Directeur des programmes

Rédactrice en chef :

Christy McLean

Directrice des communications

Collaboration :

Rebecca Pilson

Coordonnatrice de la planification et des TI

Tammy Gallant

Directrice des finances et de l'administration du bureau

Jason Carr

Directeur des initiatives stratégiques

Message de la présidente

Alors que nous approchons la fin de l'année 2015, beaucoup d'entre nous, y compris notre conseil d'administration, notre personnel et les membres de nos comités préparent déjà ce qui doit être accompli en 2016 pour aider les enfants et les adultes ayant un handicap intellectuel et leurs familles à vivre une bonne vie.

Ce novembre dernier, les familles se sont réunies à **Fredericton** pour le congrès provincial des familles sur inclusion "Réussir l'Inclusion". J'espère que les familles possèdent maintenant les outils nécessaires ainsi que de l'information pratique leur permettant de mieux défendre l'intérêt de leurs fils et de leurs filles. J'espère également que la rencontre avec d'autres familles ayant connues un cheminement positif leur ont apporté une vision sur les possibilités qui s'offrent à leurs enfants.

Le parent, auteur et blogueur Michael George a tiré des leçons de son expérience en soutenant son fils Ben. Il accorde à ce dernier le mérite de nous avoir enseigné à tous que « l'avenir est plus grand que le passé ». Michael George était le conférencier d'honneur à l'assemblée générale annuelle de cette année, qui a eu lieu dans la belle région de Miramichi. Il a présenté une conférence captivante et nous a mis au défi de nous poser la question, « quel est le mieux que je puisse faire pour améliorer les choses? »

Au cours de l'AGA, nous avons accueilli de nouveaux membres dans notre conseil d'administration. Celui-ci est constitué de personnes socialement autonomes, de parents et de représentants de différentes régions du Nouveau-Brunswick. La diversité des voix autour de la table permet d'orienter notre travail et d'améliorer notre capacité d'aider les personnes et les familles à mener une bonne vie. Nous sommes reconnaissants envers ceux et celles qui mettent leurs temps, sagesse, talents et expériences au service de l'avancement de notre mission pour l'inclusion complète des enfants et des adultes ayant un handicap intellectuel et de leurs familles.

En novembre of 2014, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé une politique d'exemption salariale pour les personnes ayant un handicap et leurs familles. Pourtant, bien des gens ne sont toujours pas au courant de ces nouveaux changements et, par conséquent, ne profitent pas des avantages qu'offre cette politique. Dans le présent numéro de Dernières Nouvelles, vous trouverez des renseignements sur la façon que vous ou votre proche peut profiter d'exemptions salariales, ce qui permettra aux personnes admissibles de gagner plus de revenu.

Il peut être difficile de trouver et de retenir des employés de soutien pour un proche. L'ANBIC a créé une base de données de travailleurs de soutien comportant une liste de travailleurs de soutien potentiels dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick, et ce, afin de simplifier le processus pour les personnes et les familles. Si vous cherchez un travailleur de soutien ou si vous souhaitez en devenir un, veuillez consulter le site Web de l'ANBIC (www.nbacl.nb.ca).

Le présent bulletin est le dernier de l'année civil. Je tiens à remercier chaleureusement nos lecteurs pour le rôle qu'ils ont joué dans l'avancement de la cause, qui vise la pleine inclusion et participation des enfants et des adultes ayant un handicap intellectuel et de leurs familles. Je remercie les familles, les bénévoles, les membres de la communauté, les membres du conseil et des comités, ainsi que notre personnel merveilleux et dévoué pour avoir changé les vies et changé les communautés.

La présidente de l'ANBIC,

Dianne Cormier Northrup



Un avenir plus grand que le passé (suite...)

Le message officiel a été prononcé cette soirée dans l'historique Miramichi Golf and Country Club, où les participants ont assisté à un exposé de Michael George, parent, auteur de *Third Time Lucky: How Ben Shows us the Way*, et blogueur (3rdtimelucky.com). Michael a parlé des leçons qu'il avait apprises et qu'il continue d'apprendre de son fils adulte Ben, qui a des handicaps complexes et qui suit actuellement un programme de certificat d'études générales à l'Université du Nouveau-Brunswick, où il suit son troisième cours en psychologie du sport et de l'éducation.

« À la naissance de Ben, son départ dans la vie a tout de suite été marqué par des phrases comme « ne marchera jamais ou n'ira jamais à l'école » et « n'a pas de potentiel ». Des obstacles apparemment infranchissables se dressaient sur son chemin d'entrée de jeu avec une attention particulière portée sur tout ce qu'il ne pourrait pas faire. À l'époque, nous avons laissé ces points de vue limitatifs façonner notre vision de la vie, ce qui ne nous permettait pas de voir le monde par delà de ces contraintes. Au fil des ans, la capacité de Ben de ne jamais laisser tomber nous a aidé à prendre conscience que nos habitudes limitaient sa croissance et la nôtre. »

{Extrait de 3rdtimelucky.com, imprimé avec la permission de Michael George}

« Ben nous a montré qu'il nous faut croire en un avenir plus grand que le passé », a-t-il dit.

« Plutôt que de vous demander « quel est le moins que je puisse faire pour apporter une amélioration? demandez-vous « quel est le mieux que je puisse faire ». Je peux vous assurer que cela changera votre vie. »

La soirée a clôturé sur une présentation surprise à la directrice générale Krista Carr pour souligner ses 20 ans de service au mouvement de l'intégration communautaire.

L'ancienne directrice générale de l'ANBIC, Lorraine Silliphant, a remis à Krista une plaque et des fleurs en reconnaissance de ses années de services.

« Cela fera 20 ans le 5 décembre, Krista se joignait à un modeste bureau et très petit effectif comme adjointe administrative à l'ANBIC », a dit Lorraine.

« J'ai l'impression qu'elle n'a pas beaucoup changé au fil du temps. Lorsqu'elle a postulé pour l'emploi, elle était une nouvelle diplômée et cherchait un emploi très prestigieux. C'était une boule d'énergie dotée d'un grand potentiel, qui voyait dans l'ANBIC un tremplin pour quelque chose de plus grand. Pourtant, elle n'est pas passée à quelque chose de plus grand et de mieux. Elle est restée et est devenue directrice générale de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire, et ce, pour le plus grand bien des personnes que nous soutenons.

« Déjà à cette époque, Krista avait ce grand sens de l'équité qui continu de si bien la servir aujourd'hui. Elle n'accepte pas les demi-mesures et refuse les situations inacceptables pour les personnes et leurs familles et les politiques qui les touchent. »

« C'est Andy Scott qui m'a recommandé pour le poste et je lui en serai éternellement reconnaissante. Mais tout au long de mes années de service pour l'Association, les personnes ayant un handicap intellectuel et leurs familles, que j'ai eu l'honneur de soutenir dans le cadre de mes fonctions m'ont donné beaucoup plus que je leur ai donné ou que je pourrai leur donner d'ici la fin de mes années de service au sein de l'organisme. »

La directrice générale de l'ANBIC, Krista Carr



La présidente de l'ANBIC Diane Cormier Northrup (à gauche) et le membre du conseil d'administration Daniel Collette (centre) remercient la directrice générale Krista Carr (à droite) pour ses années de service.

Un avenir plus grand que le passé (suite...)

« C'est Andy Scott qui m'a recommandé pour le poste et je lui en serai éternellement reconnaissante. Mais tout au long de mes années de service pour l'Association, les personnes ayant un handicap intellectuel et leurs familles, que j'ai eu l'honneur de soutenir dans le cadre de mes fonctions, m'ont donné beaucoup plus que je leur ai donné ou que je pourrai leur donner d'ici la fin de mes années de service au sein de l'organisme », a indiqué Krista.

« Ce sont mes héros et ils me motivent à me lever chaque jour, à redoubler d'effort et à faire mieux pour rendre le monde meilleur pour tous. » L'ANBIC remercie les gens de la région de Miramichi, tout particulièrement le Miramichi Golf and Country Club, pour leur chaleureux accueil. Nous prévoyons tenir l'AGA de l'an prochain à Fredericton.

Membres du conseil d'administration de l'ANBIC pour 2015-2016 :

- ◆ Dianne Cormier Northrup, présidente (parent)
- ◆ Moira Wilson, vice-présidente, (parent)
- ◆ Daniel Collette, personne socialement autonome
- ◆ Deidre Green, trésorière
- ◆ Doug Willms, président honoraire
- ◆ Joy Bacon, présidente sortante
- ◆ Roxanne Tarjan, représentante régionale de Fundy
- ◆ Richard Blaquiere, membre de la communauté
- ◆ Suzanne Desrosiers, représentante régionale du centre du Nouveau-Brunswick
- ◆ Andrea Allen, parent
- ◆ Alex Dingwall, membre de la communauté
- ◆ Kurt Goddard
- ◆ Martine Godbout
- ◆ Normand Robichaud

- ◆ Cheryl LeBlanc
- ◆ Paul Morrison
- ◆ Audrey Ronalds, représentante régionale, Nord-Est du Nouveau-Brunswick

Distingués associés :

- ◆ Kelly Lamrock
- ◆ Doug MacDonald
- ◆ Jean-Claude Jalbert
- ◆ Lorraine Silliphant

Connaissez-vous la politique d'exemption salariale pour les personnes ayant un handicap?

Depuis le 1^{er} octobre 2014, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a augmenté le montant que les personnes ayant un handicap qui reçoivent des prestations prolongées du ministère du Développement social peuvent conserver d'un employé à temps partiel ou d'un travail autonome.

Type de ménage	Montants des taux exemptions salariales avant le 1 ^{er} octobre 2014	Montants des taux d'exemptions salariales après le 1 ^{er} octobre 2014
Célibataire ayant un handicap	La portion du montant fixe de 250 \$ + (30 % de la balance de ses revenus)	La portion du montant fixe de 500 \$ + (30 % de la balance de ses revenus)
Ménage de deux personnes (une ou les deux ayant un handicap)	La portion du montant fixe de 300 \$ + (30 % de la balance de leurs revenus)	La portion du montant fixe de 500 \$ + (30 % de la balance de leurs revenus)

Selon le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour les personnes ayant un handicap, le taux fixe de l'exemption salariale passera de 250 \$ à 500 \$ par mois, tout en permettant à ces personnes de garder 30 % de chaque dollar gagné au-delà de 500 \$.

Pour plus de renseignements sur la politique d'exemption salariale ou d'autres modifications, prière de consulter le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick à <http://bit.ly/1HrKJ4>, ou communiquer avec l'ANBIC, sans frais au 1-866-622-2548 ou par courriel à nbacl@nbnet.nb.ca.

L'ANBIC a été un « bateau de sauvetage » pour la famille Dixon

Le Programme de soutien aux familles de l'ANBIC met les familles en lien avec des mesures de soutien et des services qui leur permettent de mener une vie normale. La lettre qui suit a été rédigée par Kaye Dixon, mère de trois enfants formidables, Megan (20 ans), Angela (17 ans) et Nathan (17 ans). Deux de ses enfants ont un handicap intellectuel et l'ANBIC a soutenu la famille Dixon au cours des 11 dernières années. Dans une lettre, Kaye explique comment l'ANBIC les a soutenus, elle et sa famille, quand elle avait besoin d'un « bateau de sauvetage ».

Chère ANBIC,

En septembre dernier, quand mon mari depuis 23 ans a décidé de quitter notre famille, mon univers s'est effondré. J'avais 50 \$ à mon nom, et comme femme au foyer, mère de trois beaux enfants, dont deux ayant de grands besoins, je sentais que j'étouffais. Après la perte de mes parents, et maintenant mon mari, je me retrouvais soudainement parent unique. J'étais seule, effrayée et je n'avais aucune idée de la façon de garder un toit au-dessus de la tête de mes enfants, ou de la façon de me débrouiller pour les nourrir, et c'est sans compter les factures qui s'accumulaient. J'étais désespérée et je ne savais pas vers où me tourner. J'avais l'impression que ma famille était en train de se noyer et qu'elle ne pouvait respirer. Je me suis souvenu à quel point vous aviez été utile en soutenant Megan au fil des ans. J'ai donc fait appel à vous. Tout de suite, votre personnel s'est mis au travail, a obtenu un supplément de loyer et a atténué ma crainte de me retrouver sans logement. Vous avez été mon bateau de sauvetage. Vous avez par ailleurs cherché partout et trouvé le logement parfait, qui répondrait aux besoins particuliers et complexes de mes enfants, avec une merveilleuse propriétaire, Ellen. Nous venons tout juste de nous y installer et c'est parfait! Je suis très heureuse que nos enfants soient capables de rester à leurs mêmes écoles avec le moins de changement possible à leurs habitudes. Il semble que chaque fois que je fais face à un problème, votre personnel a toujours des mots encourageants et une solution créative. Il y a quelques mois, ma fourgonnette de 2003 a nécessité des réparations importantes. Notre famille dépend beaucoup de son véhicule, puisque l'une de mes filles doit aller régulièrement à l'hôpital IWK à Halifax pour des raisons d'ordre médical. Le coût de la réparation de la transmission était exorbitant, et je suis très reconnaissante que vous ayez allégé le fardeau. Peu importe les difficultés auxquelles je me heurte, à quel point la situation est intenable, votre soutien me permet de respirer et votre encouragement me permet de voir la lumière au bout du tunnel. Chaque jour, je fais face à de nouveaux défis. Au printemps, quand j'ai eu un appel de mon fils, qui m'informait qu'il allait perdre ses transports accessibles pour cette année scolaire, j'ai senti que j'allais m'effondrer. Mais c'est à ce moment que j'ai pris le téléphone et que je vous ai appelés. Une fois encore, vous m'avez rappelé que vous êtes toujours là pour moi et que vous veillerez à ce que mes enfants obtiennent ce dont ils ont besoin. Merci de m'avoir empêché de m'effondrer. Grâce à l'ANBIC, quand l'école a commencé le mois dernier, je n'ai pas eu à m'inquiéter de la façon que Nathan allait se rendre à l'école.

<< Je vous remercie d'écouter, d'aider ma famille et d'être mon partenaire. >>

- Kaye Dixon

Nous entendons souvent le proverbe, « il faut tout un village pour élever un enfant ». Bien que mes mots ne puissent jamais exprimer toute ma gratitude, je tiens simplement vous remercier d'être mon village. Je ne veux même pas imaginer ma situation si vous n'existiez pas. Chaque jour, je suis reconnaissante de vous avoir pour me soutenir dans la vie. Je vous remercie d'écouter, d'aider ma famille et d'être mon partenaire. Je ne suis pas encore sortie de la tempête, mais je sais que vous marchez tous à mes côtés pendant cette saison de la vie, et que des jours meilleurs sont à venir.

Cordialement,

Kaye Dixon

L'ANBIC organise des séances d'information d'une heure et vous invite à venir vous informer sur l'effet positif de son travail directement auprès des personnes que l'organisme soutient. Si vous souhaitez assister à une heure d'information, veuillez communiquer avec Elizabeth Kearns à ekearns@nbacl.nb.ca ou appeler au 506-453-4415 ou, en dehors de Fredericton, sans frais au 1-866-622-2548.

Les droits des enfants en garderie

Par Kristi Ewart, Directrice de l'apprentissage inclusif de la petite enfance de l'ANBIC

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE). Le traité est le plus complet en son genre pour ce qui touche la protection et le soutien de tous les enfants, sans discrimination. La *Convention* reconnaît que les enfants ont le droit à des soins et à une protection spécifiques. Le Canada a lui aussi reconnu ce droit et s'est joint à plusieurs autres pays qui ont signé et ratifié la CDE. Ce faisant, il a montré son engagement et sa reconnaissance des droits fondamentaux de nos enfants. Ce geste démontre aussi notre attachement à assurer à nos enfants le bien-être et un développement sain.

Il importe de reconnaître aussi les droits des enfants au sein des établissements d'apprentissage et de garde de la petite enfance. Bien que la CDE ne traite pas explicitement du rôle des garderies relativement aux droits d'un enfant, elle se penche sur la responsabilité des États parties pour ce qui est de faire en sorte que les enfants dont les parents travaillent aient le droit de profiter de services de garde d'enfants (Article 18). Les enfants ont droit à une éducation inclusive de qualité, c'est-à-dire une éducation qui favorise le développement affectif, social, intellectuel et physique, ainsi que le droit de se détendre, de jouer et de faire l'expérience d'une gamme d'activités culturelles et artistiques diversifiée (Article 31). Les services d'apprentissage et de garde de la petite enfance visent à procurer aux enfants une base d'éducation inclusive de haute qualité et des expériences de jeu. En vertu de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, tous les enfants ont ce droit et l'on ne peut le leur contester pour des motifs discriminatoires, quels qu'ils soient (race, religion, culture, capacité, etc.). Le service de garde donne des occasions aux enfants de toutes les cultures, races et capacités de nouer des amitiés et de promouvoir l'acceptation, la diversité et le respect des droits de la personne. Ces occasions et expériences sont essentielles pour que les enfants, non seulement comprennent leurs droits comme personne, mais aussi qu'ils reconnaissent les droits des autres. De plus, les services d'apprentissage et de garde de la petite enfance sont souvent offerts pendant la période que les handicaps sont décelés et que l'on constate la nécessité de mesures de soutien à l'apprentissage.

Comme parents et comme éducatrices de la petite enfance, il est important de comprendre les droits des enfants ayant un handicap au sein de leur milieu d'apprentissage et de garde de la petite enfance. L'article 23 (1) de la *Convention relative aux droits de l'enfant* reconnaît que les enfants ayant un handicap « doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité ». Si les droits des enfants dans les garderies ne sont pas reconnus et appliqués, tout le monde est perdant. Les enfants ayant un handicap n'auront pas la chance de mener une vie pleine et décente, une vie qui favorise une participation enrichissante à la vie de la communauté et les amitiés. Les enfants sans handicap seront privés de possibilités d'apprendre des leçons importantes de la vie, à savoir que tout le monde a une place dans la société, que la diversité doit être célébrée et considérée comme un atout, que d'avoir peur de la différence n'est pas nécessaire et que toute personne, sans égard à l'âge, le sexe, la culture ou la capacité, a le droit de bénéficier des mêmes possibilités et des mesures de soutien nécessaires pour participer et réussir.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures de soutien de l'ANBIC dans le domaine de l'apprentissage et des soins de la petite enfance, consultez notre site Web à <http://nbacl.nb.ca/supports/apprentissage-precoce/?lang=fr>.



<< Le service de garde donne des occasions aux enfants de toutes les cultures, races et capacités de nouer des amitiés et de promouvoir l'acceptation, la diversité et le respect des droits de la personne. >>

- Kristi Ewart, Directrice de l'apprentissage inclusif de la petite

Questions relatives au personnel

Avec plus de 50 employés travaillant partout dans la province et faisant « ce qu'il faut pendant aussi longtemps qu'il le faut », l'ANBIC est un organisme qui ne cesse de croître et d'évoluer! Voici quelques-uns des changements qui ont eu lieu au sein de l'équipe de l'ANBIC.



Alecia Thomas, directrice des ressources humaines. Comme directrice des ressources humaines, Alecia Thomas est chargée de la gestion et de la reddition des comptes pour l'ensemble des ressources humaines de l'ANBIC. Elle s'est jointe à l'équipe de l'ANBIC en août.



Carolann Edwards, directrice du soutien aux familles. Carolann est chargée de gérer le Programme de soutien aux familles de l'ANBIC, qui comprend la direction d'une équipe de trois facilitatrices de soutien aux familles. Elle remplace Elizabeth, qui a accepté un nouveau rôle comme coordonnatrice du développement de l'ANBIC.



Chantal Pelletier, facilitatrice de l'apprentissage inclusif de la petite enfance, Moncton. Chantal fournit un soutien sur place et du perfectionnement professionnel aux établissements d'apprentissage inclusif de la petite enfance de la province.



Danny Soucy, directeurs des programmes. Danny s'est joint à l'ANBIC comme directeur des programmes. Il remplace Sarah Wagner pendant son congé de maternité. Soit le bienvenu, Danny, et félicitations Sarah!



Elizabeth Kearns, coordonnatrice du développement. Elizabeth est chargée de faire connaître le travail de l'ANBIC dans le cadre des séances d'information et des événements du programme *Changer les vies, Changer les communautés*.



Lexie Hawkes, facilitatrice de l'aide à la vie autonome, Fredericton. Lexie aide les personnes ayant un handicap intellectuel à créer l'inclusion dans leurs communautés. Elle est chargée de faciliter l'établissement de réseaux, de liens avec la communauté, de réseaux de soutien personnel et de services d'aide à la vie autonome.



Lindsey Gillies, adjointe administrative. Lindsey est chargée d'apporter un soutien à la directrice générale et aux membres bénévoles du conseil et des comités de l'ANBIC. Elle remplace Mary Louise Wood, qui déménage en Amérique du Sud.



Monique Gallant, coordonnatrice de l'emploi, Miramichi/Neguac. Monique s'efforce de faciliter les possibilités d'emploi pour les chercheurs d'emploi ayant un handicap intellectuel. Elle travaille par ailleurs étroitement auprès des employeurs dans la communauté pour créer un rapport entre eux et les chercheurs d'emploi. Elle s'est jointe à l'ANBIC en juin.



Nicole Marshall, facilitatrice de l'apprentissage inclusif de la petite enfance, Fredericton. Nicole assure un soutien sur place et du perfectionnement professionnel aux établissements d'apprentissage inclusif de la petite enfance de la région de Fredericton. Elle s'est jointe à l'équipe de l'ANBIC en octobre.



Sydney Allen, coordonnatrice de l'inclusion sociale, Fredericton Sydney aide les personnes ayant un handicap intellectuel à nouer des liens avec la communauté et à établir des réseaux de soutien personnel. Elle met en place des services d'aide à la vie autonome et fait de la recherche dans le domaine de la politique sociale et de l'inclusion sociale. Elle s'est jointe à l'ANBIC en octobre.



Tara Thibeault, coordonnatrice de l'inclusion sociale, Fredericton. Dans le cadre du programme d'inclusion sociale, Tara établit des liens avec la communauté, crée et surveille les services d'aide à la vie autonome et facilite les réseaux de soutien personnel.



Tina Lizotte, animatrice communautaire, Saint-Basile. Tina travaille auprès des adultes ayant des handicaps pour définir des objectifs dans leur vie, faciliter les liens avec les possibilités dans la communauté, planifier et mettre en œuvre des réseaux de soutien personnel, un programme de sensibilisation du public et d'établissement de partenariats, et favoriser la participation des familles et des amis.



Nathalie Gagnon, facilitatrice de la transition, Moncton. L'ANBIC fait ses adieux à Nathalie Gagnon, qui a accepté un poste de déléguée au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse. Nous te remercions de tes contributions et te souhaitons la meilleures des chances dans ton nouveau poste!

Rencontrez le promoteur de changement de l'ANBIC, Jeff White

Il y a cinq ans, l'ANBIC lançait sa toute première société de dons sur plusieurs années, la Société ChangeMaker, qui permet à des particuliers et à des organismes de donner 1000 \$ par année ou plus pendant cinq ans. Dans le présent numéro de Dernières Nouvelles, nous dressons le profil du promoteur de changement Jeff White. Il a été interviewé par Jason Carr, directeur des initiatives stratégiques de l'ANBIC.

Parlez-nous un peu de vous.

Je suis planificateur financier agréé (PFA) et j'ai bâti ma pratique à Fredericton avec Financière Liberté 55 depuis 2001. Depuis, j'ai offert des conseils financiers indépendants dans les domaines de la création de richesses et de la protection du patrimoine pour les familles de Fredericton et de la vallée de la rivière Saint John. Je m'efforce d'aider mes clients de bâtir une sécurité financière solide.

Je vis à Oromocto et je dispose d'une formidable équipe de soutien, à savoir ma femme Janice et mes enfants Jack et Madeline. Quand je ne suis pas au travail, nous aimons passer du temps à notre chalet, à jouer au golf et à faire des activités de plein air.

Pourquoi avez-vous choisi de soutenir l'ANBIC et en quoi est-ce important pour vous?

Dans la planification financière, il est essentiel de reconnaître que la situation économique et la condition de vie de chacun est particulière. C'est en travaillant auprès d'une famille vivant une situation particulière au début de ma carrière que j'ai pris connaissance de l'ANBIC comme organisme et de son réseau de soutien dans notre collectivité.

De voir cette famille recevoir les ressources dont elles avaient besoin pour aider son enfant à s'épanouir dans la communauté, c'était incroyablement puissant.

Au fil des ans, j'ai appris tout ce que je pouvais au sujet de l'organisme et de son personnel, que ce soit en prenant une pause café informelle, en faisant du bénévolat à une activité de financement ou en présidant les tables à un dîner *Change les vies, Change les communautés*. Même si j'estime que la mission de l'organisme est une raison suffisante pour participer, ce qui rend l'ANBIC vraiment particulière, ce sont les personnes compatissantes, attentionnées, bien informées, infatigables et travaillantes qui font partie de la famille de l'ANBIC.

Pourquoi pensez-vous qu'il importe que d'autres personnes connaissent l'ANBIC et soutiennent son travail?

L'ANBIC fournit au gouvernement, à l'industrie et aux familles de l'information permettant de prendre des décisions éclairées au moment de bâtir des communautés inclusives. Son réseau est profond et elle ratisse large. Nous avons fait de grands progrès dans ce domaine au fil des ans, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire. Il y a encore des familles ayant besoin de soutien qui ne savent pas vers où se tourner. Chaque nouvelle personne ou organisation qui apprend à connaître l'ANBIC et qui soutient sa mission nous rapproche de l'objectif de créer une communauté véritablement inclusive.



Le promoteur de changement de l'ANBIC Jeff White est actif au sein de l'ANBIC et depuis longtemps partisan du mouvement de l'intégration communautaire.

Prêts, disponibles et capable de travailler : accroître l'emploi pour les personnes ayant un handicap intellectuel

Saviez-vous que 70 % des adultes ayant un handicap intellectuel au Nouveau-Brunswick sont soit sans emploi ou sous employés, alors que beaucoup d'entre eux sont prêts, disponibles et capables de travailler? Même si les statistiques semblent peu réjouissantes, de gros efforts sont déployés pour changer les attitudes et augmenter un taux d'emploi. Grâce à Prêts, disponibles et capables (PDC), une initiative nationale de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire et de l'Alliance canadienne des troubles du spectre de l'autisme (TSA), il a été possible d'intéresser les employeurs et de les sensibiliser à l'importance d'embaucher des personnes ayant des handicaps et ainsi contribuer à changer les pratiques d'embauche chez les employeurs canadiens.

Prêtes,
disponibles et
capables

Le programme PDC reconnaît qu'il y a plusieurs volet à mettre en place pour produire et soutenir un marché du travail inclusif et efficace. Parmi ces éléments figurent les suivants :

Capacité et confiance de l'employeur. Dans le cadre de l'initiative PDC, les employeurs reçoivent des ressources et des outils par la sensibilisation du public, des ateliers par les pairs, le mentorat, la formation en stratégies de ressources humaines inclusives, des guides sur les mesures d'adaptation en milieu de travail et d'autres outils. Par la sensibilisation et un meilleur l'accès aux outils et à l'information, on renforce les pratiques d'embauche inclusives.

Réseaux inter-employeurs. Dans le cadre de PDC, nous mettons en lien des employeurs avec d'autres employeurs qui ont transformé leurs pratiques d'embauche. Les réseaux inter-employeurs favorisent l'engagement et l'accès à l'information et l'établissement de liens avec les réseaux d'employeurs locaux, les clubs philanthropiques et les associations professionnelles.

Entrepreneuriat et développement des petites entreprises. Si un emploi traditionnel ne convient pas à une personne ayant un handicap intellectuel ou un TSA, nous cherchons des possibilités d'entrepreneuriat pour la personne. Dans le cadre du programme PDC, nous mettons en lien les bureaux de placement et les organismes communautaires et fournissons l'expertise, la connaissance, les ressources et le soutien nécessaires.

Éducation postsecondaire inclusive. Selon le site Web du programme PDC, des travaux de recherche démontrent que l'éducation postsecondaire et la formation augmentent grandement les résultats d'emploi des personnes ayant un handicap intellectuel ou un TSA. Dans le cadre du programme PDC, nous collaborons avec les établissements d'éducation postsecondaire et de formation du Nouveau-Brunswick à augmenter les chances des personnes ayant un handicap intellectuel ou un TSA d'obtenir un emploi.

Modernisation de systèmes de services. Dans bien des communautés du Canada et du Nouveau-Brunswick, les ateliers protégés et les programmes de jour sont les seules possibilités offertes aux adultes ayant un handicap intellectuel qui cherchent un emploi. Nous nous efforçons de fournir un soutien, une direction et des stratégies afin de corriger les lacunes dans la prestation de services, la politique et les pratiques qui contribuent au sous-emploi démesuré des personnes ayant un handicap intellectuel ou un trouble du spectre de l'autisme.

Transitions des jeunes vers le marché du travail. Pour beaucoup d'entre nous, les expériences d'apprentissage les plus précieuses nous viennent de nos premiers emplois. Dans le cadre du programme PDC, nous travaillons auprès des employeurs, des services communautaires et des établissements d'enseignement à établir des partenariats et à renforcer la capacité des communautés d'aider les jeunes ayant un handicap intellectuel ou un TSA à faire la transition du secondaire au marché de l'emploi. Cela comprend la planification de la transition, les placements professionnels et le mentorat pour l'emploi.

Toutes ces composantes concourent à augmenter la capacité en matière d'emploi. Si vous êtes un employeur désireux d'en savoir plus long sur le programme PDC, communiquez avec Jon Lister, directeur de la facilitation du marché du travail au 506-453-4400 ou à email jlister@nbacl.nb.ca, ou encore, consultez le site Web du programme Prêts, disponibles et capables à <http://readywillingable.ca/>.

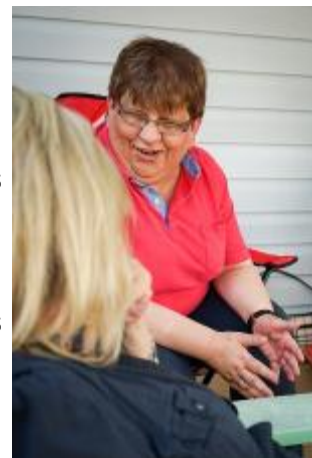
Connaissez-vous notre base de données de travailleurs de soutien?

Souvent, les personnes ayant un handicap intellectuel ont besoin de soutien pour vivre dans un domicile à eux et beaucoup préfèrent embaucher des travailleurs de soutien privés plutôt que de passer par un organisme. Pour favoriser une bonne relation entre la personne que nous soutenons et le travailleur de soutien, il faut trouver la bonne combinaison. La base de données des travailleurs de soutien renferme des renseignements sur les travailleurs de soutien potentiels, afin que lorsque le besoin se présente, nous puissions trouver le travailleur de soutien qui convient. En ayant un bassin de travailleurs de soutien potentiels, nous augmentons les chances que la personne ou la famille trouve la personne qui lui convient.

La base de données des travailleurs de soutien personnel privés de l'ANBIC contient de l'information sur les coordonnées, l'horaire et la région des travailleurs de soutien. Quand une personne recevant le soutien de l'ANBIC a besoin de soutien, elle communique avec nous et demande s'il y a un candidat de sa région dans la base de données. Les travailleurs de soutien de la base de données seraient considérés comme travailleurs occasionnels ou suppléants. Une fois qu'un candidat a réussi son entrevue pour le poste, il est inscrit dans la base de données des travailleurs de soutien personnel privés et, par la suite, sera contacté si un poste devient vacant. Les candidats seront inscrits à la base de données après avoir terminé avec succès le processus d'embauche et d'entrevue et avoir fait l'objet d'une vérification judiciaire, d'une vérification pour le travail auprès des personnes vulnérables et d'une vérification pour les contacts antérieurs en rapport avec les questions de protection.

Pour devenir travailleur de soutien personnel pour une personne ayant un handicap intellectuel, on peut faire une demande à tout moment par l'entremise du site Web de l'ANBIC à <http://bit.ly/1IZ44EP>.

****Veuillez prendre note qu'en soumettant votre curriculum vitae, vous acceptez que votre nom et vos renseignements personnels soient inscrits et stockés dans la base de données des travailleurs de soutien éventuels. Vous pourrez demander à ce que votre nom et vos renseignements personnels soient retirés à tout moment. Vous pourrez être contacté pour une entrevue quand des personnes (soutenues par un programme de l'ANBIC) déterminent un besoin de travailleur de soutien. Les décisions relatives à l'embauche de travailleurs de soutien relèvent de la personne qui a besoin du soutien ou de sa famille. Si vous êtes choisi, vous ne serez pas employé par l'ANBIC ou le ministère du Développement social. Dans votre rôle de travailleur de soutien, vous serez considéré comme travailleur autonome et serez responsable de faire des versements (p. ex., l'impôt sur le revenu, les prime de RPC) exigés par la loi.****



Prix de distinction honorifique nationaux de l'inclusion scolaire Appel de candidatures

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire, une association pancanadienne constituée de membres de familles et d'autres personnes qui travaille au nom des personnes de tous âges ayant un handicap intellectuel, lance un appel de candidats pour les Prix de distinction honorifique nationaux de l'inclusion scolaire.

Les prix sont présentés à une personne ou à une équipe qui a fait une contribution constructive et significative à l'inclusion scolaire au sein du système scolaire public de la petite enfance à la 12^e année et dans les établissements postsecondaires de sa province ou territoire en 2015. La présentation des prix s'inscrit dans les activités prévues pour le mois national de l'inclusion scolaire, en février 2016.



Les formulaires de mise en candidature doivent être présentés à l'ANBIC au plus tard le 18 décembre à 17 h.

Les lauréats et lauréates des Prix de distinction honorifique nationaux de l'inclusion scolaire sont choisis par l'Association pour l'intégration communautaire de chaque province ou territoire. L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire choisira les lauréats ou lauréates (francophone et anglophone) du Nouveau-Brunswick.

Les formulaires de mise en candidature doivent être présentés à l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire au plus tard le 18 décembre à 17 h.

Société Changemaker de l'ANBIC

L'ANBIC tient à remercier chaleureusement les membres de sa société ChangeMaker. Au cours des dernières années, les personnes suivantes ont apporté des contributions importantes au soutien du travail que nous faisons pour les enfants et les adultes ayant un handicap intellectuel et leurs familles :

David et Rhonda Alward
Joy Bacon
Base Engineering Inc.
Business Bridge (Brad et Colette Wasson)
Cannon's Cross Pub
Krista & Jody Carr
Ed Carten Realty (1998) Ltd. et Francine Comeau
Elaine Colter
Claude Francoeur
Fredericton Inn
Freedom 55
Tammy et Terry Gallant
Gardiner Realty Ltd. (Lincoln Thompson)
Jim Gilbert's Wheels & Deals
Hatheway Family Foundation
Teresa Hatto
Eugene Hill
Troy & Elizabeth Kearns
Joanne Kraftcheck
Doug MacDonald
Dixie Mitchell
Karen MacDonald
Paul Mansz
NB Nurses Union
New Brunswick Union of Public and Private Employees

Les succursales du Nouveau-Brunswick de United Rentals
Northumberland Dairies
Debbie Northrup
Jack et Ann Passmore
Gordon Porter
Barbara Ramsay
Ken Pike
Rob Ricketts, Fredericton Volkswagen
Bank Scotia
The Scott Family
Ann Sherman
Value Village
Maynard et Betty Shore
Lorraine Silliphant
Snooty Fox
Danny et Jacinthe Soucy
Gary Waite et Kate Hayward
John Waite
Jeff White
Doug Willms et Ann Manual
Moira Wilson
McInnes Cooper
Krista Yates
et trois donateurs anonymes

Merci à tous nos grands donateurs!

Value Village

THE
HATHEWAY
GROUP

BASE ENGINEERING INC.
FUEL TRANSFER AUTOMATION



**MCINNES
COOPER**
LAWYERS | AVOCATS



 **Scotiabank**



Dites-nous ce que vous pensez!

Le bulletin *Dernières nouvelles* est *votre* bulletin et nous voulons savoir ce que vous pensez! Nous cherchons toujours des façons de l'améliorer, alors dites-nous quelles histoires ou information vous aimeriez retrouver ou la façon que nous pourrions rendre votre lecture plus intéressante. Bien entendu, nous sommes toujours à la recherche d'histoires formidables et de belles photos. N'hésitez pas à nous envoyer vos propres nouvelles!

Contact :

Christy McLean, directrice des communications

Courriel : cmclean@nbacl.nb.ca

Tél. : 1-506-453-4404

Sans frais : 1-866-622-2548

Joignez-nous sur Facebook et sur Twitter!

Contribuer à répandre l'information sur notre travail en *aimant* et en *partageant* notre page Facebook

(<https://www.facebook.com/nbacl>).

Nous sommes aussi sur Twitter : twitter.com/NBACL



Nous ne voulons pas vous perdre!

Le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle loi antipourriel, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Cette loi régit la distribution de tous les messages électroniques commerciaux au Canada.

En raison de cette loi, l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) vous demande votre consentement exprès pour continuer de vous envoyer des communications électroniques (courriels). Cela comprend nos bulletins, les renseignements sur nos activités, nos programmes, le travail de soutien et les événements.

Il se peut que vous ayez reçu ce message par courriel parce que vous êtes abonné à notre bulletin *Dernières nouvelles* ou que votre nom figure à notre liste d'envoi. Toutefois, si vous n'avez pas reçu de message par voie électronique et que vous souhaitez continuer de recevoir le bulletin de l'ANBIC ou les mises à jour par courrier électronique, veuillez consulter le site Web suivant : https://www.surveymonkey.com/s/I_Consent et cliquer sur le lien **Je consens**.

* Il est à noter que vous pouvez vous désabonner à tout moment.

Aidez-vous à préserver nos ressources, et l'environnement!

Si vous souhaitez recevoir *Dernières nouvelles* par voie électronique, envoyez-nous un courriel à nbacl@nbnb.ca.



L'ANBIC/NBACL est un organisme provincial sans but lucratif qui soutient les personnes ayant un handicap intellectuel et leurs familles depuis 1957. L'ANBIC travaille à faire en sorte que les personnes ayant un handicap intellectuel aient les mesures de soutien dont elles ont besoin pour mener des existences enrichissantes et participer à la vie de leurs communautés en tant que citoyens valorisés et utiles.

